



**BOURGEOISIE D'ARBAZ**

**COMPTES 2025**



## A V I S

L'assemblée **bourgeoisiale** est convoquée

**JEUDI 18 JUIN 2026 A 19 H 00**

au foyer de la salle polyvalente.

### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2025
2. Présentation des comptes 2025
3. Rapport de l'auditeur
4. Approbation des comptes 2025 et décharge aux organes responsables
5. Demandes d'agrégation
6. Divers

Les comptes de la bourgeoisie et le p.-v. de l'assemblée de décembre 2025 sont disponibles au bureau communal, pendant les heures habituelles d'ouverture du guichet, 20 jours avant l'assemblée. Ils peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la commune.

Les citoyennes et citoyens sont invités à poser leurs questions par écrit ou directement à [secretariat@arbaz.ch](mailto:secretariat@arbaz.ch) jusqu'au lundi soir précédant l'assemblée. Ainsi le Conseil sera en mesure d'y répondre de manière référencée.

Arbaz, le 26 mai 2025

### BOURGEOISIE D'ARBAZ

Le Président  
Jean-Michel BONVIN

Le Secrétaire  
John TORRENT

# MESSAGE INTRODUCTIF COMPTES 2025 BOURGEOISIE D'ARBAZ

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 7 a. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil bourgeoisial a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourgeoisie pour l'année 2025.

Ceux-ci ont été adoptés en séance du Conseil bourgeoisial et sont soumis à votre approbation selon les dispositions légales en vigueur.

Dans sa volonté de présenter la gestion financière, le patrimoine et les dettes de la bourgeoisie de manière claire, l'administration bourgeoisiale publie la présente brochure. Le détail des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice sous examen peut être consulté sur le site internet de la commune ou obtenu auprès du secrétariat communal.

## 1. APERCU GENERAL

Avec un total de revenus financiers de **CHF 715'056.12** et un total de charges financières de **CHF 337'523.64** le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **CHF 377'532.48**.

Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 1'000.-** le compte de résultats présente un bénéfice de **CHF 376'532.48**.

Compte de résultats	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25 - B25	Ecart en %
Charges financières	512'848.08	376'850.00	337'523.64	-39'326.36	-10.4%
Revenus financiers	729'620.24	601'950.00	715'056.12	113'106.12	18.8%
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>216'772.16</b>	<b>225'100.00</b>	<b>377'532.48</b>	<b>152'432.48</b>	<b>67.7%</b>
Amortissements planifiés	-1'000.00	-900.00	-1'000.00	-100.00	11.1%
Prélèvement s/fds de financements spéciaux	71'080.71			0.00	
<b>Excédent de revenus (+) / charges (-)</b>	<b>286'852.87</b>	<b>224'200.00</b>	<b>376'532.48</b>	<b>152'532.48</b>	<b>68.0%</b>

Aucune dépense n'était prévue au budget pour le patrimoine administratif. La société Comba Energies SA a remboursé un prêt accordé par la bourgeoisie à hauteur de CHF 100'800.-.

Compte des investissements	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25 - B25	Ecart en %
Dépenses	-		-	0.00	
Recettes	-	-	100'800.00	100'800.00	
<b>Investissements nets (+) / désinvestissement (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-100'800.00</b>	<b>-100'800.00</b>	

## 2. EVOLUTIONS DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

Aucun investissement n'ayant été réalisé, le compte de financement présente un excédent de financement de **CHF 478'332.48**.

Financement	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25 - B25	Ecart en %
Marge d'autofinancement	216'772.16	225'100.00	377'532.48	152'432.48	67.7%
Investissements nets	-		-100'800.00	-100'800.00	
<b>Excédent (+) / Insuffisance (-)</b>	<b>216'772.16</b>	<b>225'100.00</b>	<b>478'332.48</b>	<b>253'232.48</b>	<b>112.5%</b>

L'excédent du bilan passe de **CHF 2'657'949.47** au 31.12.2024 à **CHF 3'034'481.95** au 31.12.2025.

Modification de fortune	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25 - B25	Ecart en %
Excédent de revenus, charges	286'852.87	224'200.00	376'532.48	152'332.48	67.9%
<b>Excédent (+) / découvert du bilan (-)</b>	<b>2'657'949.47</b>	<b>2'852'497.00</b>	<b>3'034'481.95</b>	181'984.95	6.4%

Les capitaux de tiers de **CHF 1'081'567.96** au 31.12.2024 se montent à **CHF 829'774.65** au 31.12.2025.

Modification des engagements	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25 - B25	Ecart en %
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'081'567.96</b>	<b>618'310.00</b>	<b>829'774.65</b>	211'464.65	34.2%

### 3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

La recommandation n°4 sur la présentation du compte prévoit deux niveaux de résultats. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement O1) et le deuxième sur le résultat extraordinaire (E1). Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

En regard du budget, les charges d'exploitation ont diminué de **CHF 3'309.86** ou de 4.4%. Les revenus d'exploitation affichent une augmentation de **CHF 60'183.42** ou de 71.8%.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) présente un excédent de revenus de **CHF 72'743.28** en amélioration de **CHF 63'493.28** par rapport au budget.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) de **CHF 303'789.20** est en augmentation de **CHF 88'839.20**. Le compte 2025 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires. Le total du compte affiche un résultat de **CHF 376'532.48** en amélioration de **CHF 152'332.48** par rapport au budget 2025 ou de 67.9%.

Compte de résultats échelonnés	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart C25 - B25	Ecart en %
30 Charges de personnel	615.85	2'000.00	1'520.60	-479.40	-24.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	189'290.15	37'700.00	37'291.85	-408.15	-1.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'000.00	900.00	1'000.00	100.00	11.1%
35 Attributions aux fonds de financements spéciaux	-	-	-	0.00	
36 Charges de transferts	33'362.90	33'950.00	31'427.69	-2'522.31	-7.4%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>224'268.90</b>	<b>74'550.00</b>	<b>71'240.14</b>	<b>-3'309.86</b>	<b>-4.4%</b>
42 Taxes	101'173.90	83'800.00	95'273.63	11'473.63	13.7%
43 Revenus divers			48'709.79	48'709.79	
45 Prélèvements s/fds fin. Spéciaux	71'080.71			0.00	
46 Revenus de transferts	125'440.00			0.00	
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>297'694.61</b>	<b>83'800.00</b>	<b>143'983.42</b>	<b>60'183.42</b>	<b>71.8%</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>73'425.71</b>	<b>9'250.00</b>	<b>72'743.28</b>	63'493.28	686.4%
34 Charges financières	289'579.18	303'200.00	267'283.50	-35'916.50	-11.8%
44 Revenus financiers	503'006.44	518'150.00	571'072.70	52'922.70	10.2%
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>213'427.26</b>	<b>214'950.00</b>	<b>303'789.20</b>	<b>88'839.20</b>	<b>41.3%</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>	<b>286'852.97</b>	<b>224'200.00</b>	<b>376'532.48</b>	<b>152'332.48</b>	<b>67.9%</b>

38 Charges extraordinaires	-	-	-	0.00	
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	0.00	
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>	
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	<b>286'852.97</b>	<b>224'200.00</b>	<b>376'532.48</b>	<b>152'332.48</b>	<b>67.9%</b>

### 3.1 CHARGES D'EXPLOITATION

#### 3 – Charges

Les charges totales de l'exercice 2025 s'élèvent à **CHF 338'523.64** pour un budget de **CHF 377'750.00**, soit un écart favorable de **CHF 39'226.36** ou -10.38 %. Cette diminution globale provient principalement des charges financières et de certaines dépenses d'exploitation inférieures au budget prévu.

#### 30 – Charges de personnel

Les charges de personnel concernent essentiellement les indemnités versées à la commission. Les dépenses enregistrées sont légèrement inférieures au budget prévu et aucun écart significatif n'est constaté.

#### 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de cette rubrique sont globalement conformes au budget. Elles concernent principalement les prestations de services, les frais administratifs et les charges d'exploitation courantes.

Un dépassement important est toutefois constaté au poste « Impôt cantonal et communal », dont les charges sont supérieures au budget. À l'inverse, les frais d'entretien des alpages et bâtiments n'ont pas été engagés durant l'exercice, générant une économie par rapport au budget prévu.

#### 33 – Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements enregistrés correspondent aux amortissements ordinaires des routes et voies d'accès. Les charges sont conformes au budget et aucun écart significatif n'est à relever.

#### 36 – Charges de transfert

Les charges de transfert comprennent principalement les dédommagements administratifs, les participations cantonales ainsi que les subventions versées aux ménages bourgeois. Les dépenses demeurent inférieures au budget prévu et aucun écart significatif n'est constaté.

#### Synthèse générale groupe 3

En conclusion, les comptes 2025 présentent une situation globalement favorable, avec des charges inférieures au budget. Dans l'ensemble, la gestion financière de l'exercice peut être considérée comme maîtrisée et conforme aux prévisions budgétaires.

### 3.2 REVENUS D'EXPLOITATION

#### 4 – Revenus

Les revenus totaux de l'exercice 2025 s'élèvent à **CHF 715'056.12** pour un budget de **CHF 601'950.00**, soit un écart favorable de **CHF 113'106.12** ou + 18.79 %. Cette augmentation provient principalement des revenus financiers et de revenus extraordinaires non budgétés.

#### 42 – Taxes et redevances

Les recettes liées aux taxes et redevances sont supérieures au budget prévu. Cet écart s'explique principalement par les émoluments d'agrégation, dont les revenus dépassent le budget. Les autres recettes de taxes demeurent globalement conformes aux prévisions.

#### 43 – Revenus divers

Des revenus d'exploitation divers, (solde de la dissolution du triage Lienne-Morge) ont été enregistrés durant l'exercice alors qu'aucun montant n'avait été prévu au budget, générant un revenu supplémentaire de **CHF 48'709.79**.

## Synthèse générale groupe 4

En conclusion, les revenus 2025 sont nettement supérieurs au budget prévu, principalement grâce à des recettes extraordinaires et à la bonne tenue des revenus immobiliers et financiers. Les écarts constatés sont globalement favorables et contribuent positivement au résultat de l'exercice.

### 3.3 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

#### 34 – Charges financières

Les charges financières sont inférieures au budget de **CHF 35'916.50** ou -11.85 %. Cette diminution s'explique principalement par des frais d'exploitation du réseau EP plus faibles que prévu ainsi que par une dévaluation des immobilisations du patrimoine financier inférieure au montant budgété.

Les principales variations concernent :

- Les frais d'exploitation du réseau EP, inférieurs au budget ;
- La dévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier, inférieure au budget en raison de l'absence d'investissements importants réalisés en 2025.

Ces diminutions compensent partiellement une hausse des charges d'électricité par rapport au budget prévu.

#### 44 – Revenus financiers

Les revenus financiers dépassent le budget de **CHF 52'922.70** ou + 10.21 %. Cette hausse provient principalement des produits des immeubles du patrimoine financier ainsi que des revenus locatifs.

Les principales variations concernent :

- Les autres produits d'immeubles du patrimoine financier, notamment les ventes d'eau liées à l'entrée en vigueur du nouveau contrat avec la Ville de Sion, supérieurs au budget de CHF 38'984.05 ;
- Les revenus de location des immeubles du patrimoine administratif, liés au nouveau contrat avec la Ville de Sion portant sur un droit de superficie pour l'exploitation des sources de la Fille, non prévus au budget de CHF 15'000.–.

Les revenus d'intérêts demeurent quant à eux légèrement inférieurs aux prévisions budgétaires.

## 4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Dépenses d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25_B25	Ecart en %
50 Immobilisations corporelles				0.00	
55 Participations et capital social				0.00	
<b>Total des dépenses PA</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Recettes d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart C25_B25	Ecart en %
60 Transfert au patrimoine financier				0.00	
63 Remboursement de prêts				0.00	
<b>Total des recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Investissements nets (- négatifs)</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Compte des investissements patrimoine financier				Ecart C25_B25	Ecart en %
Réseau d'eau potable, dépenses	528'219.16	375'000.00	1'528.20	-373'471.80	-99.6%
<b>Recettes</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-100'800.00</b>	<b>-100'800.00</b>	
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>528'219.16</b>	<b>375'000.00</b>	<b>-99'271.80</b>	<b>373'471.80</b>	
	0.00	0.00			
Financement	C 2024	B 2025	C 2025		
Excédents de revenus	286'852.87	224'200.00	376'532.48	152'332.48	67.9%
+ Amortissements PA	1'000.00	900.00	1'000.00	100.00	11.1%
+ Réévaluation PF	168'169.16	181'950.00	156'578.20	-25'371.80	-13.9%
<b>Source de financement provenant de l'exploitation</b>	<b>456'022.03</b>	<b>407'050.00</b>	<b>534'110.68</b>	<b>127'060.68</b>	<b>31.2%</b>
<i>Utilisation des fonds pour l'investissement</i>	<i>528'219.16</i>	<i>375'000.00</i>	<i>1'528.20</i>	<i>-373'471.80</i>	<i>-99.6%</i>
<b>Excédents de recettes (+) / dépenses (-)</b>	<b>-72'197.13</b>	<b>32'050.00</b>	<b>532'582.48</b>	<b>500'532.48</b>	<b>1561.7%</b>

Aucun investissement était prévu pour le patrimoine administratif pour l'exercice 2025.

Concernant le patrimoine financier, les investissements sont très limités et se résument à un solde mineur de CHF 1'528.20 relatif à l'assainissement du réservoir de Procatruè, lequel transite directement par le bilan.

Les recettes d'investissements comprennent un remboursement de prêt accordé à la société Comba Energies SA de CHF 100'800.—. L'excédent de financement s'élève à **CHF 478'332.48**.

Au global, en considérant dans le calcul les investissements du patrimoine financier, l'exercice présente une marge d'autofinancement de **CHF 532'582.48**, reflétant une situation nettement excédentaire en matière de financement, principalement due à la capacité d'autofinancement dégagée par le compte de fonctionnement et à l'absence de réalisations d'investissements significatifs pour le patrimoine financier.

## 5. LES INDICATEURS FINANCIERS BOURGEOISIAUX

Pour évaluer la situation financière des bourgeoisies valaisannes, 8 indicateurs financiers ont été retenus dans le cadre de l'introduction du MCH2. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement.

Evolution indicateurs	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
2. Degré d'autofinancement (I2)			
3. Part des charges d'intérêts (I3)	2.64% bon	3.20% bon	2.60% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	135.08% moyen	102.70% moyen	116.00% moyen
5. Proportion des investissements (I5)	0.00% eff. d'inv. Faible	0.00% eff. d'inv. Faible	0.00% eff. d'inv. Faible
6. Part du service de la dette (I6)	2.78% charge faible	3.40% charge faible	2.70% charge faible
7. Dette nette par bourgeois-e-s	-5961 patrimoine net	-6539 patrimoine net	-7113 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	27.07% bon	37.40% bon	52.80% bon

### Taux de l'endettement net

Ce ratio calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. Etant donné que la bourgeoisie n'a pas de revenus fiscaux, ce ratio ne peut pas être calculé.

### Degré d'autofinancement

Aucun investissement n'ayant été réalisé pour le patrimoine administratif en 2025, la valeur n'est pas calculée.

### Part des charges d'intérêts

Le ratio est de 2.64%. Une valeur inférieure à 4% est considérée comme bonne.

### Dette brute par rapport aux revenus

Ce ratio compare la dette brute par rapport aux revenus. Une valeur comprise entre 100 & 150% est considérée comme moyenne.

### Proportion des investissements

Ce ratio compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales (dépenses courantes et d'investissement). Un résultat inférieur à 10% dénote un effort d'investissement faible.

### **Part du service de la dette**

Cette valeur indique la part des revenus absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Avec un taux inférieur à 5%, la charge est qualifiée de faible.

### **Dette nette par bourgeois**

Ce ratio mesure l'importance de la dette par rapport au nombre de bourgeois. Le patrimoine par bourgeois augmente encore et se monte à **CHF 7'113** au 31.12.2025

### **Taux d'autofinancement**

Ce ratio informe sur la part des revenus courants qui nous reste en main pour financer nos investissements. Un taux supérieur à 20% est considéré comme bon.

## **6. CONCLUSIONS**

L'exercice 2025 peut être qualifié de très satisfaisant. La marge d'autofinancement est élevée et en progression par rapport à l'exercice précédent. Aucun investissement n'a été réalisé dans le patrimoine administratif et seuls des investissements mineurs ont été enregistrés dans le patrimoine financier.

La marge d'autofinancement a permis de couvrir les amortissements et de renforcer la fortune, qui dépasse désormais les CHF 3'000'000.– au 31 décembre 2025.

Les finances bourgeoises demeurent saines. La politique menée par le Conseil bourgeoisial contribue à la réduction de la dette et assure la capacité de la Bourgeoisie à faire face à ses engagements.

Au vu de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les comptes bourgeoisiaux 2025.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**La bourgeoisie d'Arbaz**

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	615.85	2'000.00	1'520.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	189'290.15	37'700.00	37'291.85
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'000.00	900.00	1'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	33'362.90	33'950.00	31'427.69
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>224'268.90</b>	<b>74'550.00</b>	<b>71'240.14</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	101'173.80	83'800.00	95'273.63
43 Revenus divers	CHF	-	-	48'709.79
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	71'080.71	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	125'440.00	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>297'694.51</b>	<b>83'800.00</b>	<b>143'983.42</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>73'425.61</b>	<b>9'250.00</b>	<b>72'743.28</b>
34 Charges financières	CHF	289'579.18	303'200.00	267'283.50
44 Revenus financiers	CHF	503'006.44	518'150.00	571'072.70
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>213'427.26</b>	<b>214'950.00</b>	<b>303'789.20</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>286'852.87</b>	<b>224'200.00</b>	<b>376'532.48</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>286'852.87</b>	<b>224'200.00</b>	<b>376'532.48</b>

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	512'848.08	376'850.00	337'523.64
Revenus financiers	+ CHF	729'620.24	601'950.00	715'056.12
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>216'772.16</b>	<b>225'100.00</b>	<b>377'532.48</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	216'772.16	225'100.00	377'532.48
Amortissements planifiés	- CHF	1'000.00	900.00	1'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	71'080.71	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>286'852.87</b>	<b>224'200.00</b>	<b>376'532.48</b>

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	100'800.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	<b>100'800.00</b>

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	216'772.16	225'100.00	377'532.48
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	100'800.00
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>216'772.16</b>	<b>225'100.00</b>	<b>478'332.48</b>

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		376'532.48
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	1'000.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>			<b>377'532.48</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>			
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
<b>Recettes d'investissements</b>			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	100'800.00
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>			<b>100'800.00</b>
		<b>Etat 31.12.2024</b>	<b>Etat 31.12.2025</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	953'254.78	927'144.65
101	Créances	51'538.15	471'363.32
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	61'373.50	49'247.63
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2'233'050.00	2'078'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	187'085.50	45'434.05
201	Engagements financiers à court terme	10'482.46	16'340.60
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	884'000.00	768'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>			<b>-504'442.61</b>
29	Capital propre	2'657'949.47	3'034'481.95
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>			<b>-26'110.13</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	953'254.78	927'144.65
			-26'110.13

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	3'739'517.43	3'864'256.60
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'299'216.43</b>	<b>3'525'755.60</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	953'254.78	927'144.65
101	Créances	51'538.15	471'363.32
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	61'373.50	49'247.63
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2'233'050.00	2'078'000.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>440'301.00</b>	<b>338'501.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	141'001.00	140'001.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	217'800.00	117'000.00
145	Participation capital social	81'500.00	81'500.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	3'739'517.43	3'864'256.60
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'081'567.96</b>	<b>829'774.65</b>
200	Engagements courants	187'085.50	45'434.05
201	Engagements financiers à court terme	10'482.46	16'340.60
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	884'000.00	768'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>2'657'949.47</b>	<b>3'034'481.95</b>
29	Capital propre	2'657'949.47	3'034'481.95

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	37'179.40	46'190.95	40'350.00	32'150.00	37'441.85	56'572.65
8 Economie publique	162'590.10	206'356.91	9'100.00	2'800.00	1'129.50	51'509.79
9 Finances et impôts	314'078.58	548'153.09	328'300.00	567'000.00	299'952.29	606'973.68
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>513'848.08</b>	<b>800'700.95</b>	<b>377'750.00</b>	<b>601'950.00</b>	<b>338'523.64</b>	<b>715'056.12</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>286'852.87</b>		<b>224'200.00</b>		<b>376'532.48</b>	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2024

Budget 2025

Compte 2025

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	615.85		2'000.00		1'520.60	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	189'290.15		37'700.00		37'291.85	
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'000.00		900.00		1'000.00	
34 Charges financières	289'579.18		303'200.00		267'283.50	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	33'362.90		33'950.00		31'427.69	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		101'173.80		83'800.00		95'273.63
43 Revenus divers		-		-		48'709.79
44 Revenus financiers		503'006.44		518'150.00		571'072.70
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		71'080.71		-		-
46 Revenus de transferts		125'440.00		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>513'848.08</b>	<b>800'700.95</b>	<b>377'750.00</b>	<b>601'950.00</b>	<b>338'523.64</b>	<b>715'056.12</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>286'852.87</b>		<b>224'200.00</b>		<b>376'532.48</b>	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	100'800.00
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	-	-	-	-	-	<b>100'800.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		-		-		-
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		<b>100'800.00</b>	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		100'800.00
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100'800.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	<b>100'800.00</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>			

## Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets		-374.5%	-589.6%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	2.6%	2.6%	2.6%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	135.1%	116.0%	126.1%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	0.0%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	2.8%	2.7%	2.7%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	-6043	-7113	-6587

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	27.1%	52.8%	39.2%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

**Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles**  
**Assemblée bourgeoisiale**  
**OGFCo, art. 81 et 82**

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial	Montant	Assemblée Bourgeoisiale				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale		décision du :		décision du :				
1089.01	Station de filtration, filtres	150000	27.01.2025	28.02.2025					150'000		150'000	28.02.2034
1089.02	Conduite Procatrué-Pragy	1'200'000	27.01.2025	28.02.2025					1'200'000		1'200'000	28.02.2034
									-		-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

**Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée bourgeoisiale**  
**OGFCo, art. 83 et 84**

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
				-	
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>2'657'949</b>	<b>376'532</b>	-	<b>3'034'482</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	2'657'949	376'532		3'034'482

## Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
<b>Institut de droit public</b>						
<b>Société anonyme</b>						
Comba Energies SA	42	42	42'000	4'200	81'500	81'500
<b>Fondation</b>						
<b>Société coopérative</b>						
<b>Divers</b>						



## Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
<b>Comptes ordinaires</b>									
1400	Terrains	35'000			35'000		35'000	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	13'000			13'000	1'000	12'000	7%	7.69%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404	Bâtiments du PA	1			1		1	8%	0.00%
1405	Forêts PA	93'000			93'000		93'000	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts	217'800		100'800	117'000		117'000	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	81'500			81'500		81'500	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
<b>Total comptes ordinaires</b>		<b>440'301</b>	<b>-</b>	<b>100'800</b>	<b>339'501</b>	<b>1'000</b>	<b>338'501</b>		

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
<b>Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)</b>							
1400.x	Terrains				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1401.x	Routes / voies de communication				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1402.x	Aménagement des cours d'eau du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1403.x	Autres travaux de génie-civil				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1404.x	Bâtiments du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1405.x	Forêts PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1406.x	Biens meubles du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1409.x	Autres immobilisations corporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1420.x	Logiciel du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1421.x	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1429.x	Autres immobilisations incorporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
144X.x	Prêts				-		- Selon Notice A 1995 AFC
145X.x	Participation capital social				-		- Selon Notice A 1995 AFC
146X.x	Subventions d'investissement				-		- Selon Notice A 1995 AFC
<b>Total comptes spécifiques</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total immobilisations du PA</b>		<b>440'301</b>	<b>-</b>	<b>100'800</b>	<b>339'501</b>	<b>1'000</b>	<b>338'501</b>

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>				
37 179.40	40 350	Charges	37 441.85		2 908 -	7.21
46 190.95	32 150	Revenus		56 572.65	24 423 +	75.96
9 011.55 +	8 200 -	Excédent de charges				
		Excédent de revenus	19 130.80			
		<b>02 Services généraux</b>				
37 179.40	40 350	Charges	37 441.85		2 908 -	7.21
46 190.95	32 150	Revenus		56 572.65	24 423 +	75.96
9 011.55 +	8 200 -	Excédent de charges				
		Excédent de revenus	19 130.80			
		<b>022 Services généraux</b>				
37 179.40	40 350	Charges	36 842.25		3 508 -	8.69
18 240.95	12 700	Revenus		22 123.55	9 424 +	74.20
18 938.45 -	27 650 -	Excédent de charges		14 718.70		
615.85	2 000	30 Charges de personnel	1 520.60		479 -	23.97
615.85	2 000	300 Autorités et commissions	1 520.60		479 -	23.97
615.85	2 000	3000 Salaires, indemnités journalières et jet ons de présence des membres d'autorités	1 520.60		479 -	23.97
615.85	2 000	3000.01 Indemnités commission	1 520.60		479 -	23.97
6 310.20	8 100	31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	6 883.05		1 217 -	15.02
6 150.20	7 100	313 Prestations de services et honoraires	6 161.05		939 -	13.22
3 555.80	4 100	3130 Prestations de services de tiers	3 458.55		641 -	15.65
3 440.00	4 000	3130.01 Frais de représentation et de réception	3 143.15		857 -	21.42
115.80	100	3130.02 Frais bancaires	315.40		215 +	215.40
2 594.40	3 000	3132 Honoraires de conseillers externes, expe rts, spécialistes, etc.	2 702.50		298 -	9.92
2 594.40	3 000	3132.01 Frais fiduciaire	2 702.50		298 -	9.92
160.00	1 000	319 Diverses charges d'exploitation	722.00		278 -	27.80
160.00	1 000	3199 Autres charges d'exploitation	722.00		278 -	27.80
160.00	1 000	3199.01 Frais divers	722.00		278 -	27.80
30 253.35	30 250	36 Charges de transfert	28 438.60		1 811 -	5.99
8 000.00	8 000	361 Dédommagements à des collectivités publi ques	8 000.00			

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>022 Services généraux</b>				
<b>8 000.00</b>	<b>8 000</b>	<b>3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales</b>	<b>8 000.00</b>			
8 000.00	8 000	3612.01 Dédommagements frais d'administration	8 000.00			
<b>22 253.35</b>	<b>22 250</b>	<b>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</b>	<b>20 438.60</b>		<b>1 811 -</b>	<b>8.14</b>
<b>250.00</b>	<b>250</b>	<b>3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>			<b>250 -</b>	
250.00	250	3636.01 Cotisations aux associations			250 -	
<b>22 003.35</b>	<b>22 000</b>	<b>3637 Subventions aux ménages privés</b>	<b>20 438.60</b>		<b>1 561 -</b>	<b>7.10</b>
22 003.35	22 000	3637.01 Subventions aux ménages bourgeois	20 438.60		1 561 -	7.10
<b>2 750.00</b>	<b>1 500</b>	<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>12 000.00</b>	<b>10 500 +</b>	<b>700.00</b>
<b>2 750.00</b>	<b>1 500</b>	<b>421 Emoluments pour actes administratifs</b>		<b>12 000.00</b>	<b>10 500 +</b>	<b>700.00</b>
<b>2 750.00</b>	<b>1 500</b>	<b>4210 Emoluments administratifs</b>		<b>12 000.00</b>	<b>10 500 +</b>	<b>700.00</b>
2 750.00	1 500	4210.01 Emoluments agrégation		12 000.00	10 500 +	700.00
<b>15 490.95</b>	<b>11 200</b>	<b>44 Revenus financiers</b>		<b>10 123.55</b>	<b>1 076 -</b>	<b>9.61</b>
<b>400.95</b>	<b>300</b>	<b>440 Revenus des intérêts</b>		<b>73.55</b>	<b>226 -</b>	<b>75.48</b>
400.95	300	4400.00 Intérêts des liquidités		73.55	226 -	75.48
<b>15 090.00</b>	<b>10 900</b>	<b>445 Revenus financiers de prêts et de participations du PA</b>		<b>10 050.00</b>	<b>850 -</b>	<b>7.80</b>
<b>10 890.00</b>	<b>6 700</b>	<b>4450 Revenus de prêts PA</b>		<b>5 850.00</b>	<b>850 -</b>	<b>12.69</b>
10 890.00	6 700	4450.01 Intérêts prêt d'actionnaire Comba SA		5 850.00	850 -	12.69
<b>4 200.00</b>	<b>4 200</b>	<b>4451 Revenus de participations PA</b>		<b>4 200.00</b>		
4 200.00	4 200	4451.01 Dividendes patrimoine administratif		4 200.00		
		<b>029 Immeubles administratifs</b>				
		<b>Charges</b>	<b>599.60</b>		<b>600 +</b>	
<b>27 950.00</b>	<b>19 450</b>	<b>Revenus</b>		<b>34 449.10</b>	<b>14 999 +</b>	<b>77.12</b>
<b>27 950.00 +</b>	<b>19 450 +</b>	<b>Excédent de revenus</b>	<b>33 849.50</b>			
		<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>599.60</b>		<b>600 +</b>	
		<b>312 Alimentation et élimination, biens-fonds PA</b>	<b>599.60</b>		<b>600 +</b>	
		<b>3120 Alimentation et élimination, biens-fonds PA</b>	<b>599.60</b>		<b>600 +</b>	
		3120.01 Electricité	599.60		600 +	
<b>27 950.00</b>	<b>19 450</b>	<b>44 Revenus financiers</b>		<b>34 449.10</b>	<b>14 999 +</b>	<b>77.12</b>
<b>27 950.00</b>	<b>19 450</b>	<b>447 Revenus des immeubles PA</b>		<b>34 449.10</b>	<b>14 999 +</b>	<b>77.12</b>

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart s 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>029 Immeubles administratifs</b>				
27 950.00	19 450	4470 Loyers et fermages, immeubles PA		34 449.10	14 999 +	77.12
27 950.00	19 450	4470.01 Revenus location		34 449.10	14 999 +	77.12

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>				
162 590.10	9 100	Charges	1 129.50		7 971 -	87.59
206 356.91	2 800	Revenus		51 509.79	48 710 +	1739.64
	6 300 -	Excédent de charges				
43 766.81 +		Excédent de revenus	50 380.29			
		<b>81 Agriculture</b>				
1 000.00	5 900	Charges	1 000.00		4 900 -	83.05
2 800.00	2 800	Revenus		2 800.00		
	3 100 -	Excédent de charges				
1 800.00 +		Excédent de revenus	1 800.00			
		<b>818 Agriculture de montagne</b>				
1 000.00	5 900	Charges	1 000.00		4 900 -	83.05
2 800.00	2 800	Revenus		2 800.00		
	3 100 -	Excédent de charges				
1 800.00 +		Excédent de revenus	1 800.00			
	5 000	<b>31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation</b>			5 000 -	
	5 000	<b>314 Réfection et entretien courants</b>			5 000 -	
	5 000	<b>3144 Entretien des bâtiments et immeubles</b>			5 000 -	
	5 000	3144.02 Frais d'entretien alpages et bâtiments			5 000 -	
1 000.00	900	<b>33 Amortissements du patrimoine administratif PA</b>	1 000.00		100 +	11.11
1 000.00	900	<b>330 Amortissements des immobilisations corporelles du PA</b>	1 000.00		100 +	11.11
1 000.00	900	<b>3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles</b>	1 000.00		100 +	11.11
1 000.00	900	3300.10 Amortissements ordinaires routes et voies de communication	1 000.00		100 +	11.11
2 800.00	2 800	<b>44 Revenus financiers</b>		2 800.00		
2 800.00	2 800	<b>447 Revenus des immeubles PA</b>		2 800.00		
2 800.00	2 800	<b>4470 Loyers et fermages, immeubles PA</b>		2 800.00		
2 800.00	2 800	4470.01 Revenus location		2 800.00		

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart s 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>82</b>				
		<b>Sylviculture</b>				
161 590.10	3 200	Charges	129.50		3 071 -	95.95
203 556.91		Revenus		48 709.79	48 710 +	
	3 200 -	Excédent de charges				
41 966.81 +		Excédent de revenus	48 580.29			
		<b>820</b>				
		<b>Sylviculture</b>				
161 590.10	3 200	Charges	129.50		3 071 -	95.95
203 556.91		Revenus		48 709.79	48 710 +	
	3 200 -	Excédent de charges				
41 966.81 +		Excédent de revenus	48 580.29			
161 390.10	3 000	<b>31</b>				
		Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	70.50 -		3 071 -	102.35
	3 000	<b>313</b>			3 000 -	
	3 000	Prestations de services et honoraires			3 000 -	
	3 000	<b>3130</b>			3 000 -	
		Prestations de services de tiers			3 000 -	
		3130.03 Frais de coupe et de transport				
161 390.10		<b>314</b>				
161 390.10		Réfection et entretien courants	70.50 -		71 -	
161 390.10		<b>3145</b>			71 -	
		Entretien des forêts	70.50 -		71 -	
		3145.01 Frais d'entretien des forêts	70.50 -			
200.00	200	<b>36</b>				
200.00	200	Charges de transfert	200.00			
200.00	200	<b>363</b>				
		Subventions à des collectivité s et à des tiers	200.00			
		<b>3636</b>				
		Subventions aux organisations privées à but non lucratif	200.00			
200.00	200	3636.01 Cotisations aux associations	200.00			
203 556.91		<b>4</b>				
7 036.20		REVENUS		48 709.79	48 710 +	
7 036.20		<b>42</b>				
7 036.20		Taxes et redevances				
		<b>425</b>				
		Recette sur ventes				
		4250.00 Ventes de bois				
		<b>43</b>				
		Revenus divers		48 709.79	48 710 +	
		<b>430</b>				
		Revenus d'exploitation divers		48 709.79	48 710 +	
		<b>4309</b>				
		Autres revenus d'exploitation		48 709.79	48 710 +	
		4309.00 Autres revenus d'exploitation		48 709.79	48 710 +	
71 080.71		<b>45</b>				
71 080.71		Prélèvements sur les fonds et financemen ts spéciaux				
		<b>451</b>				
		Prélèvements sur les fonds et financemen ts spéciaux comme capital propre				
71 080.71		4510.00 Prélèvements s/financements spéciaux CP				

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.	820 Sylviculture		Comptes 2025 Charges Fr. Revenus Fr.		Ecart s 2025 Fr. %	
125 440.00		46	Revenus de transferts				
125 440.00		463	Subventions de collectivités publiques e t de tiers				
125 440.00		4631.00	Subventions du cantons				

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>				
314 078.58	328 300	Charges	299 952.29		28 348 -	8.63
548 153.09	567 000	Revenus		606 973.68	39 974 +	7.05
234 074.51 +	238 700 +	Excédent de revenus	307 021.39			
		<b>91 Impôts</b>				
21 589.85	21 600	Charges	29 879.70		8 280 +	38.33
21 589.85 -	21 600 -	Revenus		29 879.70		
		Excédent de charges				
		<b>910 Impôts personnes physiques</b>				
21 589.85	21 600	Charges	29 879.70		8 280 +	38.33
21 589.85 -	21 600 -	Revenus		29 879.70		
		Excédent de charges				
21 589.85	21 600	<b>31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation</b>	29 879.70		8 280 +	38.33
21 589.85	21 600	<b>313 Prestations de services et honoraires</b>	29 879.70		8 280 +	38.33
21 589.85	21 600	<b>3137 Impôts et taxes</b>	29 879.70		8 280 +	38.33
21 589.85	21 600	3137.01 Impôt cantonal et communal	29 879.70		8 280 +	38.33
		<b>96 Administration de la fortune et de la de tte</b>				
292 488.73	306 700	Charges	270 072.59		36 627 -	11.94
548 153.09	567 000	Revenus		606 973.68	39 974 +	7.05
255 664.36 +	260 300 +	Excédent de revenus	336 901.09			
		<b>961 Intérêts</b>				
21 502.35	19 600	Charges	18 342.40		1 258 -	6.42
21 502.35 -	19 600 -	Revenus		18 342.40		
		Excédent de charges				
21 502.35	19 600	<b>34 Charges financières</b>	18 342.40		1 258 -	6.42
21 502.35	19 600	<b>340 Charges d'intérêts</b>	18 342.40		1 258 -	6.42
19 146.05	17 900	3406.01 Intérêts des prêts et des dettes	17 734.50		166 -	0.92
2 356.30	1 700	3406.02 Intérêts emprunt fds propres Comba SA	607.90		1 092 -	64.24

Comptes 2024 Fr.	Budget 2025 Fr.		Comptes 2025		Ecart 2025	
			Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		<b>963 Immeubles et titres du patrimoine financier</b>				
<b>270 986.38</b>	<b>287 100</b>	<b>Charges</b>	<b>251 730.19</b>		<b>35 370 -</b>	<b>12.32</b>
<b>548 153.09</b>	<b>567 000</b>	<b>Revenus</b>		<b>606 973.68</b>	<b>39 974 +</b>	<b>7.05</b>
<b>277 166.71 +</b>	<b>279 900 +</b>	<b>Excédent de revenus</b>	<b>355 243.49</b>			
<b>268 076.83</b>	<b>283 600</b>	<b>34 Charges financières</b>	<b>248 941.10</b>		<b>34 659 -</b>	<b>12.22</b>
<b>99 907.67</b>	<b>101 650</b>	<b>343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier</b>	<b>92 362.90</b>		<b>9 287 -</b>	<b>9.14</b>
<b>77 720.17</b>	<b>82 700</b>	<b>3431 Entretien courant, biens-fonds PF</b>	<b>70 460.09</b>		<b>12 240 -</b>	<b>14.80</b>
77 464.37	82 500	3431.01 Frais d'exploitation réseau EP	70 376.39		12 124 -	14.70
255.80	200	3431.02 Frais d'exploitation vignes	83.70		116 -	58.15
<b>22 187.50</b>	<b>18 950</b>	<b>3439 Autres charges des biens-fonds PF</b>	<b>21 902.81</b>		<b>2 953 +</b>	<b>15.58</b>
16 793.80	13 000	3439.01 Electricité	15 970.31		2 970 +	22.85
5 393.70	5 950	3439.02 Primes d'assurances	5 932.50		18 -	0.29
<b>168 169.16</b>	<b>181 950</b>	<b>344 Réévaluations, immobilisations PF</b>	<b>156 578.20</b>		<b>25 372 -</b>	<b>13.94</b>
<b>168 169.16</b>	<b>181 950</b>	<b>3441 Réévaluation - Immobilisations corporelles PF</b>	<b>156 578.20</b>		<b>25 372 -</b>	<b>13.94</b>
168 169.16	181 950	3441.01 Réévaluation immobilisations corporelles PF	156 578.20		25 372 -	13.94
<b>2 909.55</b>	<b>3 500</b>	<b>36 Charges de transfert</b>	<b>2 789.09</b>		<b>711 -</b>	<b>20.31</b>
<b>2 909.55</b>	<b>3 500</b>	<b>363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers</b>	<b>2 789.09</b>		<b>711 -</b>	<b>20.31</b>
<b>2 909.55</b>	<b>3 500</b>	<b>3632 Subventions aux communes et aux associations intercommunales</b>	<b>2 789.09</b>		<b>711 -</b>	<b>20.31</b>
2 909.55	3 500	3632.01 Participation Etat VS frais d'analyse	2 789.09		711 -	20.31
<b>91 387.60</b>	<b>82 300</b>	<b>42 Taxes et redevances</b>		<b>83 273.63</b>	<b>974 +</b>	<b>1.18</b>
<b>91 387.60</b>	<b>82 300</b>	<b>424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service</b>		<b>83 273.63</b>	<b>974 +</b>	<b>1.18</b>
<b>91 387.60</b>	<b>82 300</b>	<b>4240 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services</b>		<b>83 273.63</b>	<b>974 +</b>	<b>1.18</b>
57 067.60	48 000	4240.01 Comba SA, redevances		48 953.63	954 +	1.99
34 320.00	34 300	4240.02 Comba SA, participation		34 320.00	20 +	0.06
<b>456 765.49</b>	<b>484 700</b>	<b>44 Revenus financiers</b>		<b>523 700.05</b>	<b>39 000 +</b>	<b>8.05</b>
<b>456 765.49</b>	<b>484 700</b>	<b>443 Produit des immeubles du PF</b>		<b>523 700.05</b>	<b>39 000 +</b>	<b>8.05</b>
<b>1 908.00</b>	<b>2 100</b>	<b>4430 Loyers et fermages, immeubles du PF</b>		<b>2 116.00</b>	<b>16 +</b>	<b>0.76</b>
1 908.00	2 100	4430.01 Revenus locations vignes		2 116.00	16 +	0.76
<b>454 857.49</b>	<b>482 600</b>	<b>4439 Autres produits d'immeubles PF</b>		<b>521 584.05</b>	<b>38 984 +</b>	<b>8.08</b>
356 276.60	385 000	4439.01 Vente eau potable autres communes		420 469.05	35 469 +	9.21
98 580.89	97 600	4439.02 Vente eau potable commune d'Arbaz		101 115.00	3 515 +	3.60

<u>Comptes 2024</u> Fr.	<u>Budget 2025</u> Fr.		<u>Comptes 2025</u>	
			<u>Charges</u> Fr.	<u>Revenus</u> Fr.
		<b>9 FINANCES ET IMPOTS</b>		
		Dépenses		
		Recettes		100 800.00
		Investissements nets	100 800.00	
		<b>96 Administration de la fortune et de la dette</b>		
		Dépenses		
		Recettes		100 800.00
		Investissements nets	100 800.00	
		<b>963 Immeubles et titres du patrimoine financier</b>		
		Dépenses		
		Recettes		100 800.00
		Investissements nets	100 800.00	
		<b>64 Remboursement de prêts</b>		100 800.00
		<b>644 Entreprises publique</b>		100 800.00
		<b>6440 Remboursement de prêts aux entreprises publiques</b>		100 800.00
		- Rbst prêt Comba Energies SA		100 800.00

Exercice 2025 Ecritures du 01.01.2025 au 31.12.2025  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés

Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2025	31.12.2024	Ecart	%
<b>1</b>	<b><u>Actif</u></b>	<b>3,864,256.60</b>	<b>3,739,517.43</b>	<b>124,739.17</b>	<b>3%</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3,525,755.60</b>	<b>3,299,216.43</b>	<b>226,539.17</b>	<b>6%</b>
<b>100</b>	<b>Disponibilités et placements à court ter</b>	<b>927,144.65</b>	<b>953,254.78</b>	<b>26,110.13-</b>	<b>-2%</b>
<b>1002</b>	<b>Banque</b>	<b>927,144.65</b>	<b>953,254.78</b>	<b>26,110.13-</b>	<b>-2%</b>
1002.00	Banque Raiffeisen 61830.90	846,087.63	877,692.91	31,605.28-	-4%
1002.01	Banque Raiffeisen 61830.83 (Fds reboisem	71,606.02	71,539.47	66.55	0%
1002.03	BCVs 0332.6100.9	9,451.00	4,022.40	5,428.60	57%
<b>101</b>	<b>Créances</b>	<b>471,363.32</b>	<b>51,538.15</b>	<b>419,825.17</b>	<b>89%</b>
<b>1011</b>	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>470,035.02</b>	<b>46,549.04</b>	<b>423,485.98</b>	<b>90%</b>
1011.00	Municipalité, compte courant	470,035.02	46,549.04	423,485.98	90%
<b>1019</b>	<b>Autres créances</b>	<b>1,328.30</b>	<b>4,989.11</b>	<b>3,660.81-</b>	<b>-275%</b>
1019.00	TVA Investissements	0.00	4,175.80	4,175.80-	0%
1019.01	TVA Fonctionnement	1,328.30	672.98	655.32	49%
1019.02	Impôt anticipé à récupérer	0.00	140.33	140.33-	0%
<b>104</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>49,247.63</b>	<b>61,373.50</b>	<b>12,125.87-</b>	<b>-24%</b>
<b>1041</b>	<b>Charges de biens et services et autres c</b>	<b>49,247.63</b>	<b>61,373.50</b>	<b>12,125.87-</b>	<b>-24%</b>
1041.00	Recettes à encaisser	49,247.63	61,373.50	12,125.87-	-25%
<b>108</b>	<b>Immobilisations corporelles PF</b>	<b>2,078,000.00</b>	<b>2,233,050.00</b>	<b>155,050.00-</b>	<b>-7%</b>
<b>1089</b>	<b>Autres immobilisations corporelles PF</b>	<b>2,078,000.00</b>	<b>2,233,050.00</b>	<b>155,050.00-</b>	<b>-7%</b>
1089.00	Réseau eau potable Gô	9,500.00	10,200.00	700.00-	-7%
1089.01	Station d'ultrafiltration	763,300.00	820,800.00	57,500.00-	-8%
1089.02	Conduites réseau eau potable	699,700.00	752,400.00	52,700.00-	-8%
1089.03	Sources et captations eau potable	38,800.00	41,800.00	3,000.00-	-8%
1089.04	Réservoirs eau potable	565,000.00	606,000.00	41,000.00-	-7%
1089.05	Vignes (avec guérite)	1,700.00	1,850.00	150.00-	-9%
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>338,501.00</b>	<b>440,301.00</b>	<b>101,800.00-</b>	<b>-30%</b>

Exercice 2025 Ecritures du 01.01.2025 au 31.12.2025  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés

Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2025	31.12.2024	Ecart	%
<b>1</b>	<b><u>Actif</u></b>	<b>3,864,256.60</b>	<b>3,739,517.43</b>	<b>124,739.17</b>	<b>3%</b>
<b>140</b>	<b>Immobilisations corporelles PA</b>	<b>140,001.00</b>	<b>141,001.00</b>	<b>1,000.00-</b>	<b>0%</b>
<b>1400</b>	<b>Terrains PA</b>	<b>35,000.00</b>	<b>35,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1400.00	Terrains	35,000.00	35,000.00	0.00	0%
<b>1401</b>	<b>Routes / voies de communication</b>	<b>12,000.00</b>	<b>13,000.00</b>	<b>1,000.00-</b>	<b>-8%</b>
1401.00	Routes d'alpage	12,000.00	13,000.00	1,000.00-	-8%
<b>1404</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1404.00	Alpage de Métal (avec chottes)	1.00	1.00	0.00	0%
<b>1405</b>	<b>Forêts / Alpages</b>	<b>93,000.00</b>	<b>93,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1405.00	Forêts	93,000.00	93,000.00	0.00	0%
<b>144</b>	<b>Prêts</b>	<b>117,000.00</b>	<b>217,800.00</b>	<b>100,800.00-</b>	<b>-86%</b>
<b>1444</b>	<b>Prêts aux entreprises publiques</b>	<b>117,000.00</b>	<b>217,800.00</b>	<b>100,800.00-</b>	<b>-86%</b>
1444.00	Prêt à Comba Energies SA	117,000.00	217,800.00	100,800.00-	-86%
<b>145</b>	<b>Participations, capital social</b>	<b>81,500.00</b>	<b>81,500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>1454</b>	<b>Participations aux entreprises publiques</b>	<b>81,500.00</b>	<b>81,500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
1454.00	Actions Comba Energies Sa	81,500.00	81,500.00	0.00	0%

Exercice 2025 Ecritures du 01.01.2025 au 31.12.2025  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2025	31.12.2024	Ecart	%
<b>2</b>	<b><u>Passif</u></b>	<b>3,487,724.12-</b>	<b>3,739,517.43-</b>	<b>251,793.31</b>	<b>-7%</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>829,774.65-</b>	<b>1,081,567.96-</b>	<b>251,793.31</b>	<b>-30%</b>
<b>200</b>	<b>Engagements courants</b>	<b>45,434.05-</b>	<b>187,085.50-</b>	<b>141,651.45</b>	<b>-311%</b>
<b>2000</b>	<b>Engagements courants provenant de livrai</b>	<b>45,434.05-</b>	<b>187,085.50-</b>	<b>141,651.45</b>	<b>-311%</b>
2000.00	Créanciers	45,434.05-	187,085.50-	141,651.45	-312%
<b>2001</b>	<b>Comptes courants avec des tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2001.00	Municipalité, compte courant	0.00	0.00	0.00	0%
<b>201</b>	<b>Engagements financiers à court terme</b>	<b>16,340.60-</b>	<b>10,482.46-</b>	<b>5,858.14-</b>	<b>35%</b>
<b>2010</b>	<b>Engagements envers des intermédiaires fi</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2010.03	BCVs 0332.6100.9	0.00	0.00	0.00	0%
<b>2019</b>	<b>Autres engagements financiers à court t</b>	<b>16,340.60-</b>	<b>10,482.46-</b>	<b>5,858.14-</b>	<b>35%</b>
2019.00	Créancier TVA	16,340.60-	10,482.46-	5,858.14-	36%
<b>206</b>	<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>768,000.00-</b>	<b>884,000.00-</b>	<b>116,000.00</b>	<b>-15%</b>
<b>2064</b>	<b>Prêts, reconnaissances de dettes</b>	<b>768,000.00-</b>	<b>884,000.00-</b>	<b>116,000.00</b>	<b>-15%</b>
2064.00	Raiffeisen 61830.28 (Fds propres Comba S	0.00	60,000.00-	60,000.00	0%
2064.01	Raiffeisen 61830.46 (UF2)	378,000.00-	414,000.00-	36,000.00	-10%
2064.02	BCVs 0332.6100.9 (UF3)	390,000.00-	410,000.00-	20,000.00	-5%
<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>2,657,949.47-</b>	<b>2,657,949.47-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>291</b>	<b>Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>2910</b>	<b>Fonds enregistrés sous capital propre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2910.00	Fonds de reboisement	0.00	0.00	0.00	0%
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>2,657,949.47-</b>	<b>2,657,949.47-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>2,657,949.47-</b>	<b>2,657,949.47-</b>	<b>0.00</b>	<b>0%</b>
2999.00	Fortune nette	2,657,949.47-	2,657,949.47-	0.00	0%

**Balance des comptes**

Exercice 2025 Ecritures du 01.01.2025 au 31.12.2025  
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées  
Engagés

Toutes  
Oui

Compte	Libellé	31.12.2025	31.12.2024	Ecart	%
<b>Total</b>		<b>376,532.48</b>	<b>0.00</b>	<b>376,532.48</b>	<b>100%</b>

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune d'Arbaz

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la commune d'Arbaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune d'Arbaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00.

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00

### RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

#### RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

#### RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

#### RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

#### RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

### **3. Principes de la gestion financière**

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### **4. Principes de tenue des comptes**

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

### **5. Principes de présentation des comptes**

---

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

### **6. Principes d'évaluation du bilan**

---

#### **6.1. Actif**

##### **6.1.1. Patrimoine financier (PF)**

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

#### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

---

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Créances (compte bilan 101)

---

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

#### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

---

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

#### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

---

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

#### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

---

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

#### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

---

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

#### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

---

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

#### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

---

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.1.2. Patrimoine administratif (PA)**

---

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.

#### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

---

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

*Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :*

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)  
Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)  
Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)  
Forêts : 0% (compte bilan 1405)  
Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)  
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

---

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

---

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

---

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

---

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10% à 100%.

## **6.2. Passif**

### **6.2.1. Capitaux de tiers**

---

Engagements courants (compte bilan 200)

---

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

---

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

---

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Provisions à court terme (compte bilan 205)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

---

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

---

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de

la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **6.2.2. Capital propre**

---

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2025 à l'Assemblée bourgeoisiale de la BOURGEOISIE d'ARBAZ

---

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Bourgeoisie d'Arbaz**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la **Bourgeoisie d'Arbaz**, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels*

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune, ni sur son existence.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Bourgeoisie d'Arbaz est nul,
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie d'Arbaz est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 11 mai 2026

**NOFIVAL SA**  
ASR 501643



**Mathias Pellaud**  
Réviseur agréé  
Réviseur responsable



**Laila Rossier**  
Experte-révisseuse agréée